



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

7<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage Natura 2000  
29 janvier 2015



## Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

<b>Date de la réunion :</b> 29/01/2015	<b>Lieu de la réunion :</b> Saumane (foyer socioculturel)
<b>Objet de la réunion :</b> Bilan 2014 – Perspectives 2015	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
François ABBOU, Président du comité de pilotage (Maire de Peyrolles) Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000	
<b>Collège des services de l'état et établissements publics</b> Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Patrick RUIZ, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Jeannine BOURRELY, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon Christine BOYER, Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon	
<b>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales</b> Yves DESMARET, Conseil Général du Gard François JOURDAIN, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons Richard VALMALLE, Commune de Saumane Henriette LYONNET, Commune des Plantiers Serge BARTHELEMY, Commune des Plantiers Guy TOUREILLE, Commune de L'Estréchure Bruno MENDRAS, Commune de Sainte-Croix-de-Caderle Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne, Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Luc CAPON, Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons, site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet »	
<b>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations</b> Marie-Claude BERJAMIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Bernard CABANNES, Association d'animation culturelle La Diligence et Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Florian HULIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Raymond TERNAT, Fédération Départementale de Chasse du Gard David ISSARTE, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	
<b>Autres participants</b>	

Annie LASHERMES, agricultrice à Saumane Gwenn BOUTELLIER, agriculteur aux Plantiers
<b>PERSONNES EXCUSEES</b>
Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR Dominique BUGAUD, Direction Départementale des Territoires de Lozère Dominique MEFFRAY-DAVAL, Direction Départementale des Territoires de Lozère Sylvette DEVARENNE, Propriétaire forestier et habitante de Thoiras

\*\*\*\*\*

**François ABBOU**, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Saumane pour son accueil.

Après un tour de table, l'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Bilan 2014
  - Bilan des actions
  - Bilan financier
- Perspectives 2015
  - Structure animatrice
  - Président de COPIL
  - Programme
  - Budget
- Questions diverses

## Bilan 2014

**Karen JOYAUX** présente le diaporama. (*en ligne sur le site internet : [vallegardonsaintjean.n2000.fr](http://vallegardonsaintjean.n2000.fr)*)

- Le point sur le PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) et les MAEt/MAEC à l'attention des agriculteurs génère de nombreux échanges. Les perspectives 2015 sont évoquées en même temps que le bilan. Il est rappelé que l'autorité de gestion des fonds européens est maintenant la Région.

**François ABBOU** précise que la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS) a adhéré à l'Association territoriale Causses Cévennes qui porte le PAEC Causses Cévennes afin de siéger dans l'instance décisionnelle.

**Raymond TERNAT** demande quels sont les sites Natura 2000 concernés par ce PAEC.

**Karen JOYAUX** indique qu'il y a, en plus du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », les sites Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet », « Vallée du Galeizon », les sites Natura 2000 gérés par le PNC, celui géré par la Fédération de Chasse de Lozère pour le Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, les Gorges de Rieutord et celui des falaises d'Anduze. Le périmètre du PAEC est en gros le périmètre de l'Aire Optimale d'Adhésion du PNC.

**Patrice BENOIT** indique que le département du Gard est totalement couvert par les différents PAEC et qu'il n'y a pas de superposition de PAEC. Des réunions ont été organisées par la DDTM 30 afin de coordonner les différents porteurs de PAEC.

**Karen JOYAUX** explique brièvement les nouvelles règles d'éligibilité des parcours qui sont sorties récemment et qui excluent notamment les châtaigneraies et chênaies. Il est proposé de reprendre le courrier type envoyé par la Chambre d'Agriculture du Gard et les Syndicats des éleveurs bovins, ovins et caprins du Gard afin d'appuyer, au nom du COPIL, le fait que ces propositions soient totalement inadaptées à notre territoire cévenol et mettent en péril nos exploitations agricoles.

Le COPIL valide cette proposition et propose que le site Natura 2000 envoie ce courrier au Ministère, à l'Union Européenne et à la Région. Il propose que la chargée de mission Natura 2000 en parle également au sein de l'association Natura 2000 LR afin de faire envoyer ce courrier également au nom de l'association.

**Karen JOYAUX** indique que le temps passé sur le montage du PAEC en 2014 a été de 34 jours contre 20 jours prévus, ce qui était déjà conséquent.

- Lors de la présentation du bilan financier 2014, **Bruno MENDRAS** souligne qu'il trouve inéquitable que certaines communes ne participent pas financièrement à l'autofinancement du site Natura 2000, alors que d'autres participent.

La majorité du COPIL partage cet avis et note que les montants demandés sont faibles.

**Patrice BENOIT** et **Karen JOYAUX** expliquent qu'on ne peut pas obliger les communes réticentes à participer financièrement et que la chargée de mission ne peut pas, officiellement, ne pas travailler sur les communes non participantes, ce qui en plus pénaliserait les habitants.

**François ABBOU** explique que lui-même et la chargée de mission n'ont pas ménagé leurs efforts pour tenter d'échanger avec les élus concernés, mais que cela n'a pas forcément convaincu les élus ou que les échanges n'ont pas été suffisants.

**François ABBOU** précise que la commune de Bassurels a jusque là toujours participé à l'autofinancement Natura 2000. En 2014, la commune n'a pas participé car elle est en discussion avec sa Communauté de Communes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. Elle souhaiterait que ce soit sa Communauté de communes qui participe, étant donné que cette dernière est également structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » et participe ainsi à l'autofinancement de ce site Natura 2000.

Le COPIL propose et acte de faire un rappel du budget Natura 2000 et des participations financières des différentes communes dans la prochaine lettre d'information. Il propose également que la chargée de mission Natura 2000 et le président de COPIL initient et organisent une réunion entre les élus des communes hors CC CAC-TS qui sont appelés à participer financièrement directement.

- Suite à une question de **Gwenn BOUTELLIER** sur le cynips du châtaignier, un point est fait sur ce sujet. **Karen JOYAUX** explique les différents rôles et actions de Natura 2000 par rapport au cynips. Les châtaigniers étant pour la plupart des habitats d'intérêt communautaire, le site Natura 2000 a toute légitimité à suivre, relayer et mener des actions sur le cynips. La chargée de mission a relayé les dates des formations organisées par l'ADAPRO LR (apiculteurs) et l'ULRAC (castanéiculteurs) en ce moment.

**Guy TOUREILLE**, qui participe à une de ces formations (qui ont lieu sur plusieurs jours) a d'ailleurs pu apporter des réponses techniques à certaines questions. **Il confirme les propos de la chargée de mission sur le fait qu'il ne faut surtout pas brûler l'hiver les branches de châtaigniers présentant des galles car le torymus, prédateur du cynips, passe l'hiver dans ces mêmes galles.**

**Karen JOYAUX** et les deux autres chargés de mission des sites Natura 2000 « Vallée du Galeizon » et « Vallée du Gardon de Mialet » ont rédigé des fiches projets sur les actions de lutte biologique contre le cynips, afin d'intégrer ces fiches aux GAL Cévennes et Sud Lozère. Les GAL (Groupements d'Actions Locales) mobilisent des fonds européens LEADER pour le développement local des zones rurales. Etant donné, le courrier envoyé par l'ADAPRO LR et l'ULRAC précisant le manque de moyens financiers et la demande de participation financière auprès des professionnels, il semblait intéressant de pouvoir proposer cette action dans les GAL, en plus du PAEC dans lequel des actions ont été proposées également.

**Luc CAPON** souligne l'importance du rôle des élus dans l'adoption de ces fiches projets au sein des GAL.

**Jeannine BOURRELY** informe que les GAL risquent de prendre du retard. En effet, une communauté de communes appartenant au Pays Cévennes (portant le GAL Cévennes) s'est associée au GAL Sud Lozère, ce qu'elle ne peut pas faire légalement. Des échanges et négociations entre politiques sont en cours.

Enfin, **Karen JOYAUX** indique qu'une demi-journée de sensibilisation au cynips à destination du grand public est prévu avec le SUAMME au printemps. Cette demi-journée à destination du grand public a pour but d'expliquer, d'informer et d'alerter les participants. Son objectif est différent des formations sur plusieurs jours mentionnées précédemment qui ont pour but de former aux lâchers de torymus (le prédateur naturel du cynips). Une page du site internet du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » a également été créée spécifiquement sur le cynips pour rassembler les informations.

## Perspectives 2015

- **François ABBOU**, maire de Peyrolles est président du COPIL depuis le début de la démarche Natura 2000. Conformément au code de l'environnement, il a été élu par les membres du collège des collectivités du COPIL, le 24 mars 2010, lors du comité de désignation. Réglementairement, il n'y a pas de durée de mandat prévu et pas de réélection obligatoire périodique (excepté si le président de COPIL n'est plus élu local). En connaissance de ce contexte, il est demandé au COPIL s'il souhaite organiser de nouvelles élections à la prochaine réunion annuelle.

Bien que les membres présents du COPIL soient unanimement favorables à ce que François ABBOU reste président du COPIL, ils actent tout de même l'organisation d'une élection à la prochaine réunion du COPIL, pour des raisons démocratiques.

- Le COPIL acte que l'accompagnement des agriculteurs dans le nouveau dispositif des MAEC est une priorité en temps de travail pour la chargée de mission.

Les différents acteurs de la forêt, investis dans la démarche Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » depuis le début, et notamment le syndicat des propriétaires forestiers gardois, soulignent qu'ils sont favorables à cette priorité sur le volet agricole et déplorent le manque d'outils actuellement opérationnels sur le volet forestier.

**François ABBOU** précise que, concernant la forêt, dès que les enveloppes financières attribuées aux contrats sont actées, le montage des contrats forestiers pourra avoir lieu ainsi que la réunion d'information sur la forêt reportée dans l'attente d'information sur les contrats.

- Karen JOYAUX** présente le contexte de la charte Natura 2000 et de l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie non actuellement totalement remboursée par l'Etat aux collectivités, malgré l'engagement de l'Etat.

**Richard VALMALLE** demande comment sont contrôlés les engagements pris par les propriétaires dans les chartes.

**Patrice BENOIT** répond qu'il peut lui-même aller sur le terrain contrôler ces engagements.

**Jeannine BOURRELY** pense qu'il n'est pas cohérent de ne pas utiliser cet outil Natura 2000 qu'est la charte, ou de ne l'utiliser qu'en partie sur les entrées « activités » seulement et pas « milieux ».

**Bruno MENDRAS** pense qu'il ne faut pas en faire la promotion si cela peut avoir une incidence sur les budgets des collectivités, déjà fragiles.

**François ABBOU** manifeste son mécontentement vis-à-vis de ce désengagement de l'Etat, qui fragilise la démarche Natura 2000 déjà compliquée et donne du grain à moudre aux « opposants » à Natura 2000.

**Marie-Claude BERJAMIN** est favorable à utiliser et à faire la promotion de cet outil. La charte Natura 2000 permet réellement d'avoir une logique d'amélioration des pratiques en faveur des milieux. Elle est plus adaptée aux milieux forestiers que les contrats Natura 2000. Elle rappelle qu'il y a des engagements dans la charte Natura 2000 et que peu de propriétaires sont prêts à se rajouter volontairement des contraintes.

Le COPIL conclut en actant que la charte Natura 2000 est un outil intéressant, à utiliser. Etant donné les priorités et le programme d'actions chargé de l'année, il n'y aura pas de réunions spécifiques prévues sur la charte Natura 2000. Néanmoins, la chargée de mission Natura 2000, en plus de répondre bien entendu aux sollicitations, doit orienter les personnes intéressées vers cet outil et en expliquer la procédure et les intérêts.

La charte Natura 2000 est un outil qui sera bien entendu présenté à la réunion d'information forêt.

- Concernant la lettre d'information papier et son évolution, **Richard VALMALLE** est pour le maintien de la lettre d'information sur support papier et sa distribution dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées par le site Natura 2000. Il propose de cibler davantage encore les enfants dans les actions de sensibilisation.

**Bruno MENDRAS** est également pour conserver la lettre dans ce format. Il invite à essayer de rendre la lettre plus attractive et attirante.

**Annie LASHERMES** demande si des exemplaires sont déposés dans les écoles. **Karen JOYAUX** indique qu'il n'y a pas d'exemplaires disposés spécifiquement dans les écoles, si ce n'est l'exemplaire qu'ils reçoivent dans leur boîte aux lettres comme tous les habitants de la vallée. Elle propose donc d'aller en déposer quelques exemplaires dans chaque école.

**Patrice BENOIT** propose de faire rédiger un article aux élèves du journal du collège de Saint-Jean dans la prochaine lettre d'information. L'idée est retenue par le COPIL.

**Richard VALMALLE** propose dans la prochaine lettre d'information de faire un point sur l'articulation entre SMAGE, Natura 2000, Police de l'Eau et la réglementation liée à la gestion d'un bord de cours d'eau.

**David ISSARTE** confirme qu'il est compliqué de savoir pour un propriétaire ce qu'il peut/ne peut pas et doit /ne doit pas faire en bord de rivière.

**François JOURDAIN** indique que ce sont en effet des questions posées régulièrement sur lesquelles le SMAGE doit communiquer.

Il est donc proposé que le SMAGE et la chargée de mission Natura 2000 travaillent ensemble sur la rédaction d'un article sur ce sujet pour la prochaine lettre d'information. Le sujet dépassant le seul site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », les autres chargés de mission Natura 2000 du bassin versant des Gardons seront également invités à travailler ensemble sur cette thématique.

**Luc CAPON** indique que les acteurs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet » ont les mêmes questionnements et qu'il a rédigé un article sur ce thème, relu par le SMAGE, dans sa dernière lettre d'information.

- **François ABBOU** propose que le site Natura 2000 ait un stand lors de la Fête des Fruits Oubliés à St-Jean du Gard. Cette manifestation est très importante et il serait intéressant que le site Natura 2000, le SMAGE ou encore le PNC puissent être présents pour répondre aux questions des visiteurs. Afin de mutualiser les moyens (la manifestation durant 2 jours), il est proposé de partager un stand avec d'autres organismes. Le COPIL souhaiterait demander au PNC s'il est intéressé. La demande sera faite ultérieurement.  
**Bernard CABANNES** manifeste son intérêt que le syndicat des forestiers et sylviculteurs gardois partage un stand avec le site Natura 2000, ce qui est acté par le COPIL.  
**Jeannine BOURRELY** et **Christine BOYER** sont intéressées également que le CRPF partage ce même stand, ce qui est également acté par le COPIL.

---

En conclusion, **François ABBOU** remercie les participants pour leur mobilisation et leur investissement dans ce comité de pilotage et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation, puis mis en ligne sur le site internet.

-oooOOOOOooo-

**Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX**  
**Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage**  
**et l'ensemble des membres du comité de pilotage**